

DLP 22-5-59 024695

BULLETIN TECHNIQUE
de la Station d'Avertissements Agricoles
RHONE-ALPES

4, Place Gensoul — LYON Téléphone: 37-20-56
C. C. P. LYON 9430-12 Régisseur Recettes Protection végétaux

Lisez sur l'enveloppe de votre bulletin le numéro de votre région

N° 254 23 Mai 1959

AVERTISSEMENTS

VIGNE

MILDIOU: Malgré l'absence des pluies importantes, le traitement conseillé par le bulletin N° 252 du 6 Mai devra être renouvelé avant le 27 Mai en toutes régions du fait de la croissance assez rapide de la végétation et de l'abondance des foyers primaires.

COCHYLIS ET EUDEMIS: Nous rappelons les recommandations du bulletin N° 253.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES: en règle générale, les conditions climatiques autorisent un espacement assez grand des traitements fongicides: 3 semaines en moyenne. Toutefois des orages locaux importants peuvent nécessiter dans un délai plus bref le renouvellement des applications, si possible dans les heures suivant immédiatement la fin de la précipitation.

CARPOCAPSE: (pommier, poirier, noyer): Le premier traitement devra être étendu entre le 26 et le 29 Mai aux régions suivantes:

AIN: 42, 43, 44, 46, 51, 119
ARDECHE: 143, 151
DROME: 121, 123 (au-dessous de 400m) 125, 129, 130
ISERE: 101, 105, 107, 110, 111, 115, 119
LOIRE: 5, 13, 14
RHONE: 21, 24, 26, 31, 37
SAVOIE: 81, 85

MOUCHE DE LA CERISE: Les premières éclosions de l'insecte ont été constatées dans la région lyonnaise. Les premières contaminations sont imminentes. Le premier traitement devra être appliqué d'urgence en plaine, dans un délai de 5 à 15 jours dans les autres situations suivant la persistance plus ou moins grande de la chaleur.

On utilisera un produit à base de D.D.T., de préférence en émulsion, à raison de 125gr/hl de matière active.

Nous rappelons que ces traitements doivent être arrêtés 15 jours avant la récolte.

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles
P.LATARD

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A.PITHIOUD

P 256